



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-2022

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance ordinaire du 9 février 2022, le règlement numéro 336-2022 – Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC du Rocher-Percé et abrogeant le règlement numéro 307-2018.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC du Rocher-Percé, aux heures normales d'ouverture, ou sur le site Internet de la MRC au www.mrcrocherperce.qc.ca.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Chandler, ce 15^e jour du mois de février 2022 (15.02.2022)

Christine Roussy
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 15 février 2022 et l'avoir affiché au bureau de la MRC, le 15 février 2022.

Donné à Chandler, ce 15^e jour du mois de février 2022 (15-02-2022)

Christine Roussy
Directrice générale et Greffière-trésorière